



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de
TORCY

Commune de
CHELLES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

Le mardi 17 février 2026 à 18 h 30, les Membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués en séance le 11 février 2026, se sont réunis salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Brice Rabaste, Maire.

Étaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Philippe Maury, Mme Céline Netthavongs, M. Jacques Philippon, M. Benoît Breyse, Mme Annie Ferri, M. Guillaume Ségala, Mme Angéla Avond, M. Frank Billard, Mme Ingrid Caillis-Brandl, M. Christian Couturier, Mme Cendrine Laniray, Monsieur Laurent Schull, Mme Nicole Saunier, Mme Martine Broyon, M. Gildas Cosson, Mme Nathalie Dubois, M. Isidore Zossoungbo, Mme Hélène Herbin, M. Charles Aronica (sauf points 1 à 3), M. Sylvain Pledel, Mme Caroline Agletiner, M. Stéphane Bossy, M. Cédric Lassau, M. Yann Garaud, Mme Alizata Diallo, M. Raphaël Labreuil, Mme Patricia Lavorata, Mme Carole Devillierre, M. Karim Mekrez (sauf points 1 à 3), Mme Lydie Autreux (sauf points 1 à 3), M. Hervé Agbessi, M. Olivier Gil, Mme Lucia Pereira, M. Alain Coudray, M. Éric Banette, Mme Vanessa Lébéka.

Ont remis pouvoir :

Mme Laëtitia Millet à Mme Colette Boissot, M. Pierre-Jean Darmanin à M. Jacques Philippon, Mme Élise Blin à M. Philippe Maury, Mme Lydie Béréziat à M. Benoît Breyse.

Absents :

M. Charles Aronica (points 1 à 3), M. Laurent Dilouya, M. Karim Mekrez (points 1 à 3), M. Salim Drici, Mme Lydie Autreux (points 1 à 3), Mme Béatrice Troussard.

Secrétaire de séance : Raphaël Labreuil.

La réunion du Conseil municipal débute à 18 h 30.

Monsieur le Maire : « Je vais commencer par lire les pouvoirs. Je vais vous demander un peu de silence, s'il vous plaît. Certains élus seront en retard compte tenu d'un petit problème avec le RER. »

Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire : « Nous allons pouvoir commencer ce Conseil municipal. »

CONSEIL MUNICIPAL

1) Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 25 novembre et 16 décembre 2025

Monsieur le Maire : « Avez-vous des remarques à ce sujet ? Non. Pas de question ?

Nous pouvons les approuver, s'il n'y a pas d'objection. »

Les procès-verbaux sont transmis à chaque conseiller municipal et soumis à l'appréciation du Conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le procès-verbal du Conseil municipal est arrêté au commencement d'une séance ultérieure,

Considérant la tenue des Conseils municipaux en date des 25 novembre et 16 décembre 2025,

APPROUVE les procès-verbaux des Conseils municipaux des 25 novembre et 16 décembre 2025.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

2) Approbation de la convention relative à la renaturation d'un site de compensation sur une partie de la parcelle BV 427 appartenant à la Commune de Chelles

Monsieur le Maire : « Pour ce point, je passe la parole à Jacques Philippon. »

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Dans le cadre de la construction du magasin INTERMARCHÉ du Mont-Chalâts, il vous est demandé d'approuver une convention afin que cette société renature la parcelle cadastrée BV 427, qui appartient à la Commune et qui est attenante à ce projet. »

Monsieur le Maire : « Merci, Jacques, pour le résumé de cette délibération. »

Avez-vous des questions à ce sujet ? Non, pas de question ? C'est pour la mise en œuvre du projet INTERMARCHÉ tant attendu.

Ni vote contre, ni abstention ? Je vous remercie.

Excusez-moi, j'ai oublié le secrétaire de séance. Si personne n'y voit aucun inconvénient, je propose que soit désigné Raphaël Labreuil.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

La Commune de Chelles est engagée dans un projet de redynamisation du quartier du Mont-Chalâts, incluant la création d'un magasin de l'enseigne INTERMARCHÉ porté par les sociétés DENAL et SDIM N31.

L'article L. 752-6 du Code du commerce, issu de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, pose le principe de la compensation de toute artificialisation supplémentaire par la transformation d'un sol artificialisé en sol non artificialisé.

Dans ce cadre, les sociétés DENAL et SDIM N31, bénéficiaires du projet, ont sollicité la Commune afin de procéder à la renaturation d'une partie de la parcelle cadastrée BV 427, appartenant à la Commune et attenante au projet.

La parcelle, dont le sol est artificialisé, fera l'objet d'un traitement en pleine terre afin d'y planter des haies et des arbres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et l'article L.752-6 du Code du commerce,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2025 relative aux échanges fonciers entre la Ville, la Société DENAL et la copropriété du centre commercial du Mont-Chalâts,

Vu le projet de convention relative à la renaturation d'un site de compensation sur une partie de la parcelle BV 427 appartenant à la Commune de Chelles,

Vu l'avis de la Commission municipale Urbanisme, environnement, transports et cadre de vie du 2 février 2026,

Considérant que l'implantation de l'enseigne Intermarché participera à la redynamisation du secteur commercial en friche du quartier Mont-Chalâts et au cadre de vie de ses habitants,

Considérant que le projet de renaturation proposé par les sociétés DENAL et SDIM N31 permettra de transformer un sol artificialisé en sol non artificialisé et d'y planter des haies et des arbres, conformément aux orientations du grand plan "Chelles nature 2030",

Considérant qu'il convient de déclasser le terrain communal qui va faire l'objet de la renaturation,

Considérant qu'il convient de maintenir l'affectation actuelle jusqu'au début de l'aménagement de la parcelle, objet de la convention de renaturation et que la désaffectation devra être constatée dans un délai maximal de six ans,

PRONONCE le déclassement par anticipation de l'emprise de la parcelle BV 427 objet de la renaturation,

DIT que la désaffectation de l'emprise concernée interviendra dans un délai de trois ans, reconductible de façon tacite en l'absence de démarrage des travaux de renaturation, dans la limite d'un délai maximum de 6 ans,

APPROUVE la convention relative à la renaturation d'un site de compensation sur une partie de la parcelle BV 427 appartenant à la Commune de Chelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

3) Convention relative à la mise en place d'un dispositif de pièges photographiques avec le Syndicat Seine-et-Marne Numérique et le Département de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire : « C'est Jacques Philippon qui présente ce point. »

Monsieur Philippon : « Afin de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages, la Ville de Chelles fait déployer, avec le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat Seine-et-Marne Numérique, un dispositif permettant d'identifier les responsables de ces dépôts sauvages.

Un piège photographique sera installé sur le domaine routier départemental hors agglomération, conformément aux dispositions de la convention tripartite que vous avez eue en main. »

Monsieur le Maire : « Merci, Jacques Philippon.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

Afin de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages, la Ville de Chelles souhaite s'associer au dispositif proposé par le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

Ainsi, le déploiement d'un système d'identification des responsables des dépôts par des pièges photographiques sera assuré sur le domaine routier départemental, hors agglomération, par le Syndicat Seine-et-Marne Numérique, le Maire appliquant, quant à lui, dans le cadre de ses pouvoirs de police, les dispositions du Code de l'environnement en matière de dépôts sauvages de déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention cadre relative à la mise en place d'un dispositif de pièges photographiques avec le Syndicat Seine-et-Marne Numérique et le Département de Seine-et-Marne,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, environnement, transports et cadre de vie en date du 2 février 2026,

Considérant que la mise en place d'un dispositif de pièges photographiques sur les voiries départementales du territoire chellois, hors agglomération, présente un intérêt dans la lutte contre les dépôts sauvages de déchets,

APPROUVE la convention relative à la mise en place d'un dispositif de pièges photographiques avec le Syndicat Seine-et-Marne Numérique et le Département de Seine-et-Marne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

FINANCES

4) Vote des taux d'imposition pour l'année 2026

Monsieur le Maire : « C'est un point important et récurrent que nous devons passer lors de ce premier Conseil municipal de l'année, et pour lequel je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en effet de voter les différents taux d'imposition. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 42,35 %, est inchangé par rapport à l'an dernier. Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties, de 86,12 %, est également inchangé. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 19,9 %, est aussi inchangé. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume Ségala.

Nous vous proposons effectivement, pour l'année 2026, une non-augmentation des taux d'imposition, conformément à ce que nous avons voté dans le cadre du budget primitif.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Madame Lavorata puis Monsieur Agbessi. »

Madame Lavorata : « Bonsoir, Monsieur le Maire ; bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Nous notons les taux inchangés au titre de l'année 2026 mais nous nous abstenons sur ce vote car nous n'approuvons pas votre gestion financière de la Ville et la communication, année après année, de vos actions menées pour le désendettement de la Ville, où vous indiquez une baisse de 25 millions d'euros sur vos deux mandats. Il est important que les Chellois sachent que la baisse réelle du désendettement pendant les douze ans de vos mandats est de moins de 8 millions d'euros car vous avez vendu les biens de la Ville qui avaient permis à de nombreux jeunes Chellois de passer ensemble de bons moments. Il s'est agi de cessions opportunistes, sans réelle ambition pour la Ville. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Agbessi. »

Monsieur Agbessi : « Monsieur le Maire, chers collègues.

Une fois n'est pas coutume, je souhaite simplement rappeler un fait objectif : l'ancien maire Jean-Paul Planchou, durant ses mandats précédents, n'a pas non plus augmenté les taux d'imposition de la Ville. C'est un élément important pour garder ce débat honnête et basé sur des faits avérés. Reconnaître cela ne retire rien aux enjeux du Conseil municipal mais cela permet quand même de faire respecter ce qui a été fait avant.

Comme le disait Churchill, la vérité est incontestable : la malveillance peut l'attaquer, l'ignorance peut s'en moquer mais, à la fin, elle demeure. Jean-Paul Planchou, durant ses mandats, n'a pas non plus augmenté les taux d'imposition. »

Monsieur le Maire : « Pas d'autre prise de parole ? D'accord.

Pour vous répondre, merci à Monsieur Agbessi pour ces précisions. Nous n'avons d'ailleurs pas manqué de le rappeler à chaque fois. Nous disons que, pour notre part, depuis 2014, nous n'avons pas augmenté les impôts puisque nous n'allons pas parler des autres mandats ; c'est assez logique et cela n'enlève rien.

Je tiens seulement à vous préciser quelques éléments.

Je considère, en toute modestie, qu'il était quand même beaucoup plus compliqué pour nous de ne pas augmenter les impôts, que du temps des mandats de Monsieur Planchou, avec tout le respect que je lui dois par ailleurs. La raison en est simple : pour la première fois de l'histoire, nous avons subi une très forte baisse des dotations de l'État, dont je rappelle qu'elle s'est élevée à hauteur de 4 millions d'euros, soit 35 à 40 %. Par ailleurs, nous avons connu, de la part de l'État, des transferts importants de compétences et un abandon de politiques publiques. Ce mouvement a commencé notamment sous François Hollande, avec une baisse très forte des dotations de l'État et le transfert des compétences. Ce n'est pas le même contexte. Cela n'enlève rien au fait que mon prédécesseur n'a pas augmenté les impôts mais je pense que si vous soulignez qu'il a réussi à le faire, vous devriez être encore plus reconnaissant de nos choix car nous avons eu à connaître la covid, l'inflation et, quand vous observez les autres villes, vous pouvez constater que nombre d'entre elles ont augmenté les impôts, ce qui n'est pas notre cas. Le niveau d'impôt, qui était assez élevé quand nous sommes arrivés aux responsabilités, comparativement aux autres villes – ce que vous avez oublié de noter – est désormais presque inférieur à la moyenne des villes de taille équivalente, dans la mesure où nous ne les avons pas augmentés, contrairement aux autres, qui l'ont parfois fait dans de fortes proportions. C'est bien de comparer, mais il faut comparer des éléments comparables, en retenant la même période et des villes équivalentes. Cela n'enlève rien au respect que je dois à Jean-Paul Planchou et au fait qu'il n'a pas augmenté les impôts. Ce sont sans doute des choix que nous aurions pu aussi opérer.

En revanche, n'oublions pas que, par ailleurs, la dette avait fortement augmenté au cours de ses mandats puisqu'elle a connu une hausse de 50 % entre 2001 et 2014, passant de 50 millions à 75 millions d'euros. Il est aussi important de le dire, sans compter que l'investissement était à un niveau assez faible. Cela signifie que, au-delà de la dette financière qui a fortement augmenté, s'est aussi accumulée une dette très importante de sous-investissement dans les bâtiments, avec un manque d'écoles, de collèges, de structuration, et un manque d'investissement dans les équipements de loisirs. Cela nous a conduit à augmenter la capacité d'investissement. Il est important d'être parfaitement honnête et de le rappeler.

Ensuite, Madame Lavorata, je pense que vous avez un petit problème de calculatrice parce que notre dette a bien baissé de 25 millions d'euros. Effectivement, il y a eu des cessions, que nous ne cachons pas : elles sont publiques et sont d'ailleurs dans tous nos dossiers.

En revanche, vous oubliez de dire que nous recréons du patrimoine. Vous oubliez de dire l'état dans lequel nous avons retrouvé les centres de vacances, qui n'étaient plus du tout exploitables, avec du matériel qui avait disparu et des enfants qui n'y étaient plus envoyés. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas été utiles mais ces centres n'étaient clairement plus du tout en état de fonctionner et n'étaient même plus aux normes. Leur seule remise aux normes aurait nécessité plusieurs millions d'euros et leur taux d'utilisation était assez faible, ce qui était d'ailleurs reconnu à l'époque par les élus de l'ancienne majorité comme par les services. Il peut également être observé que de moins

en moins de villes ont des centres de vacances parce que cela demande des expertises, des mises aux normes régulières, pour un taux d'utilisation faible. Nous faisons partir plus d'enfants aujourd'hui, à travers nos voyages. Je vous invite à regarder le nombre de voyages scolaires que nous finançons et les séjours de vacances qui peuvent être faits.

Les contre-vérités sont importantes mais il est aussi important d'être honnête. Des choix peuvent être différents, j'en conviens. Mais dire que le désendettement n'a reposé que sur les cessions est une erreur factuelle, financière et comptable. Que l'on ne soit pas d'accord avec nos choix, je peux le comprendre et, sincèrement, je respecte votre position, mais il reste que nous avons désendetté de 25 millions d'euros. Vous parlez de cessions de 8 millions d'euros mais vous oubliez de dire que, par ailleurs, nous avons très fortement augmenté notre investissement. La bonne gestion réside aussi dans une capacité à dégager des marges de manœuvre pour investir, au-delà même de ce que nous avons obtenu comme subventions. Il est important de le dire, même si les choix peuvent être différents. Il est normal, en démocratie, que l'on puisse avoir des visions différentes. En revanche, l'on gagnerait tous à sortir des contre-vérités et, au-delà d'avoir un point de vue, à en donner la plénitude. À mon sens, c'est important pour que le débat démocratique soit plus que jamais apaisé.

En tout cas, le désendettement est là, il est souligné par tout le monde et nous sommes sortis de la zone de turbulences dans laquelle la préfecture de Seine-et-Marne nous avait placés dans les années 2015. Il est important de souligner que notre santé financière est désormais retrouvée, même si nous devons continuer à être prudents.

Je propose que nous passions au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Les groupes s'abstiennent sur la délibération sur les taux d'imposition. C'est assez surprenant. Très bien. »

Les Communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus, depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte de ressources liée étant compensée par le transfert de l'ancienne part départementale de la taxe foncière, assortie d'un dispositif de compensation permettant la neutralité de la réforme.

Conformément à ce qui a été annoncé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), les taux communaux des impôts directs locaux ne seront à nouveau pas augmentés en 2026.

Au titre de l'année 2026, il convient ainsi de voter :

- Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 42,35% (inchangé)
- Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 86,12 % (inchangé)
- Le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 19,9 % (inchangé)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (35 voix pour, 7 abstentions),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu l'avis de la commission municipale Economie, finances, affaires générales et numériques du 6 février 2026,

Considérant que les Communes, depuis 2021, ne perçoivent plus que la taxe foncière (sur les propriétés bâties et non bâties) et la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires uniquement),

Considérant que l'Etat a mis en place un dispositif de compensation garantissant, au moment du transfert, un niveau de fiscalité identique à ce que les Communes auraient dû percevoir si elles continuaient à bénéficier de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

ADOPTE les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2026 :

- Taux taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 42,35 %
- Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 86,12 %
- Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 19,9 %

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal,

PRECISE que les ajustements à la marge des produits correspondants pourront faire l'objet d'une décision modificative ultérieure.

SUBVENTIONS

5) Subvention accordée au collègue Pierre Weczerka dans le cadre des actions mémorielles relatives à la déportation et à la libération des camps

Monsieur le Maire : « Ce point vous est présenté par Frank Billard, pour une action de mémoire, justement, bien utile, celle-ci. »

Monsieur Billard : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Dans cette délibération, il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 800 euros aux élèves de troisième du collège Weczerka afin qu'ils puissent se rendre au musée du Mémorial de Caen, dans le cadre d'actions mémorielles et dans la continuité de leurs travaux liés au concours nationale de la Résistance et de la Déportation. »

Monsieur le Maire : « Cela illustre ce que j'évoquais tout à l'heure sur le renforcement des voyages scolaires. Celui-ci, à bien des égards, a une utilité cardinale.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Madame Lavorata. »

Madame Lavorata : « Monsieur le Maire, nous approuvons bien évidemment le vote de cette subvention pour le collège Weczerka, qui a d'ailleurs été cité dans le dernier film de Martin Jauvat, qui est projeté en ce moment au cinéma LE COSMOS.

Cela nous amène à vous questionner sur la situation du collège Corot qui, depuis la construction du cinquième collège Simone Veil, voit ses effectifs baisser constamment, entraînant des fermetures de classes, le départ d'enseignants et une baisse de subventions. Nous avons appris que le maire de Montfermeil, qui manque de place pour les collégiens de sa ville, vous a sollicité, ainsi que le Département de Seine-et-Marne, pour proposer que des élèves des Coudreaux Montfermeil puissent rejoindre le collège Corot.

Pourriez-vous nous le confirmer ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas à l'ordre du jour, Madame Lavorata.

Je vous rappelle que vous aviez le droit de venir en commission ; vous êtes absente de toutes les commissions, et vous ou les élus de votre groupe l'êtes régulièrement du Conseil municipal comme du Conseil communautaire, où ces sujets peuvent être traités.

Je suis désolé, vous êtes absente du Conseil municipal. J'ai le tableau devant moi, je suis désolé de devoir le dire, mais sur trente-huit Conseils municipaux, votre groupe est le plus souvent absent. Vous êtes absente 35 % du temps, Madame Devillierre ; Madame Lavorata, 29,73 % du temps ; Monsieur Mekrez, 24 % ; quant à Monsieur Drici, c'est environ 29 %. Quand on veut se présenter aux élections et, surtout, quand on veut donner des leçons de morale, on essaie d'être présent aux conseils et aux commissions.

Je n'ai pas terminé ma réponse. Ce sujet ne sera pas abordé aujourd'hui. En revanche, je me réjouis que les effectifs baissent dans les différents collèges de notre ville grâce à l'ouverture du collège Simone Veil, permettant de meilleures conditions d'enseignement.

Quant à la situation du collège Corot, il y a deux choses différentes. Vous me parlez de l'Éducation nationale et des effectifs : ces aspects sont gérés par le Département.

Je propose que nous passions au vote.

Vous demandez un droit de réponse ; dites-moi, Madame Lavorata. »

Madame Lavorata : « À quoi servent les pouvoirs, en Conseil municipal ? Nous sommes quatre représentants et nous donnons nos pouvoirs. Nous sommes donc présents aux conseils. »

Monsieur le Maire : « Il faudrait dire ça aussi à Monsieur Drici, qui ne vient pas aux Conseils communautaires et qui ne donne pas pouvoir.

Je vous rappelle que, si les pouvoirs existent, cela n'enlève rien au fait que, quand on est élu, on est là pour siéger, pas uniquement pour donner un pouvoir. Je sens que je vous ai blessée mais, si vous voulez, on ne peut pas simplement donner des leçons à longueur de temps, ici ou là, et après, s'étonner de se voir reprocher son absence en commission. Votre absence en commission, c'est 100 % du temps ; vous ne donnez pas pouvoir.

Quand êtes-vous en commission ? J'ai les comptes rendus. Je rappelle que les commissions ne sont pas obligatoires mais que nous les avons créées pour précisément donner la possibilité à l'opposition de s'exprimer et d'amender nos délibérations. Je tiens d'ailleurs à souligner que Madame Pereira s'en est bien saisie et c'est aussi comme cela que nous avons mis en place le dispositif Angela, qu'elle nous a proposé. Ne dites pas que l'opposition ne peut pas faire des propositions puisque cela a été le cas, ça a été adopté et ça a même été mis en place.

Je veux bien recevoir, à longueur de Conseils municipaux, de tribunes ou de tweets, des leçons de morale mais, quand on est élu, dans l'opposition comme dans la majorité, il faut quand même s'engager à siéger. Qu'est-ce qui garantit que vous le ferez plus tard ?

Monsieur Mekrez. »

Monsieur Mekrez : « Bonsoir, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous pourriez simplement préciser le chiffre de 24 % d'absence que vous évoquez ?

À titre personnel, je pense que je peux compter mes absences sur les doigts d'une main. Merci. »

Monsieur le Maire : « Vous avez été absent neuf fois sur trente-sept Conseils municipaux.

Voilà. Je suis vraiment désolé. Quant à Monsieur Drici, il a été absent vingt-six fois sur les trente-deux Conseils communautaires. Voilà. Je suis désolé, c'est factuel, mais puisque vous me posez la question... Nous allons clore le débat, Madame Lavorata ; je vous laisse une dernière fois la parole. »

Madame Lavorata : « Merci, Monsieur le Maire, de me laisser la parole. »

Monsieur le Maire : « Peut-être que d'autres que moi pourraient un jour le dire dans d'autres tribunes parce que je me sens un peu seul pour dénoncer votre absence. »

Madame Lavorata : « Je veux parler du Conseil communautaire : vous dites que Monsieur Drici est absent mais il n'est pas absent, il est en distanciel. »

Monsieur le Maire : « Ah non, je vous assure que non. »

Madame Lavorata : « Je vous assure que si, parce que justement, une demande a été faite, peut-être auprès du secrétariat, pour que, dans les PV, les personnes qui sont à distance soient considérées comme présentes puisque c'est une possibilité qu'offre le Conseil communautaire. »

Monsieur le Maire : « Malheureusement, Madame Lavorata, vous êtes mal renseignée. D'après la DSI et le service des Assemblées de la Communauté d'agglomération – et Madame Autreux en est témoin, puisqu'elle est tout le temps présente, y compris en visio – Monsieur Drici n'est jamais apparu en visio. Jamais. La DSI peut en attester, tout comme Madame Autreux, qui n'est pas sur ma liste et ne sera pas non plus dans la prochaine. Je suis désolé. Je vous donne une information à caractère non confidentiel ce soir.

Ce que je veux dire, Madame Lavorata, c'est qu'on vous a peut-être menti. Voilà. J'en suis désolé, mais c'est une information qui m'a été communiquée à la suite de la demande de Monsieur Drici de faire croire qu'il avait été invisibilisé par l'application ; il aurait été le seul. Vous me dites qu'il n'est pas présent et que c'est un peu facile mais, précisément, il n'est jamais là. Vous venez de l'illustrer, d'une certaine manière.

Nous allons clore là, Madame Lavorata, parce que je ne suis pas sûr que ce soit à votre bénéfice. »

Madame Lavorata : « Je me permets : la visio permet de voir les caméras mais vous pouvez très bien assister au conseil sans avoir activé la caméra. »

Monsieur le Maire : « Madame Lavorata, nous allons arrêter là : il n'était pas connecté. C'est facile à tracer, il a une tablette de l'Agglomération. Il faut se connecter. C'est fini, il n'était pas là. Il y a des procès-verbaux, c'est sérieux, et il s'en rend compte au bout de vingt-six Conseils communautaires... Il est censé l'avoir vu ; vous ne pouvez pas lui trouver d'excuse. Il est censé avoir vu, au bout de deux PV, qu'il était mentionné comme absent, ce qui n'est quand même pas la

même chose. Je rappelle, par ailleurs, qu'il a une indemnité. Je le rappelle et on s'en arrête là. Vérifiez avec lui mais, en tout cas, il vous a menti.

Je propose que nous passions au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. »

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil municipal a validé la mise en place d'actions dans le cadre des 80 ans de la libération des camps de concentration et des centres d'extermination nazis, à destination du grand public mais également des scolaires, collégiens et lycéens de la Ville.

Un appel à projets a ainsi été lancé auprès des collèges et des lycées. L'objectif est de soutenir, notamment financièrement, les projets de sorties ou voyages scolaires, ou tout autre action pédagogique, proposés par les équipes enseignantes, en lien avec la thématique de la mémoire de la déportation et de la libération des camps.

Il est donc proposé de soutenir le Collège Pierre Weczerka à hauteur de 1 800 € afin de permettre aux élèves de 3^{ème} de participer à un voyage scolaire organisé par leurs professeurs d'histoire-géographie, en mars prochain. Ils visiteront notamment le Mémorial de Caen. Ce projet fait suite au travail engagé sur la Résistance et la Libération de Chelles, présenté au Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) dont le thème était « Libérer et Refonder ». Pour ce projet, les élèves ont reçu un Prix au niveau académique. Par ailleurs, le collège Pierre Weczerka accueillera l'exposition « Les Chellois face à la déportation » réalisée à l'occasion du « Mois du Souvenir » en avril 2025. Enfin, l'établissement concourra à nouveau au CNRD en 2026 avec un travail collectif sur le thème « La fin de la shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner et juger ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2025 relative aux actions mémorielles dans le cadre des 80 ans de la Libération des camps de concentration et des centres d'extermination nazis,

Vu l'avis de la commission Jeunesse, sport, culture, citoyenneté et vie associative en date du 5 février 2026,

Considérant que la Ville de Chelles souhaite financer de nouvelles actions locales en matière de devoir de mémoire, de promotion du respect et de la tolérance ainsi que de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment auprès des jeunes publics,

Considérant que le programme d'actions mémorielles prévu par le collège Pierre Weczerka entre dans le cadre des actions pouvant être financées,

DECIDE d'accorder une subvention de 1 800 € au collège Pierre Weczerka pour soutenir le voyage pédagogique du 25 au 27 mars 2026 des élèves de 3^{ème},

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

PETITE ENFANCE

6) Conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Chelles

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Cendrine Laniray. »

Madame Laniray : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Lors du Conseil municipal du 25 novembre dernier, nous avons approuvé la signature, avec la CAF, de la convention territoriale globale. Il nous est demandé ce soir d'approuver les trois

conventions qui nous permettent de percevoir, outre les subventions habituelles, le bonus territoire CTG pour nos trois établissements qui sont la crèche Les Petits Poucets, la crèche Dolto et la crèche familiale de la Rotonde, pour la période 2026 à 2029.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Cendrine Laniray.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

Dans le cadre de sa politique en direction des enfants, des jeunes et de leur temps libre, la branche famille de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Seine-et-Marne s'est engagée à promouvoir et à soutenir le développement et le fonctionnement des établissements du jeune enfant.

La Ville de Chelles a conclu plusieurs conventions avec la CAF de Seine-et-Marne et ce depuis de nombreuses années.

Il convient désormais de renouveler les conventions d'objectifs et de financement des crèches collectives Françoise Dolto et les Petits Poucets, ainsi que de la crèche familiale la Rotonde.

La nouvelle convention couvre la période 2026 à 2029. Elle permet à la Ville d'obtenir des financements sur les modes de garde collectifs et familiaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 voix pour),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 mars 2014 sur la Prestation de Service Unique et aux engagements qui s'y rapportent,

Vu les projets de conventions d'objectifs et de financement des crèches collectives Françoise Dolto et les Petits Poucets ainsi que de la crèche familiale la Rotonde.

Vu l'avis de la commission Enfance, petite enfance, vie scolaire et seniors du 4 février 2026,

Considérant que le versement des prestations et du bonus est subordonné à la signature de conventions correspondantes avec la Caisse d'Allocations Familiales,

APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement des crèches collectives Françoise Dolto et les Petits Poucets, ainsi que de la crèche familiale la Rotonde,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer ces conventions et tout document ou avenant afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

RESTAURATION MUNICIPALE

7) Avenant n° 3 à la convention avec les ministères économiques et financiers pour l'accueil de leurs agents au self municipal

Monsieur le Maire : « Pour ce point relatif à l'accueil des agents des ministères économiques et financiers au self municipal, je passe la parole à Angela Avond. »

Madame Avond : « Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est proposé d'approuver l'avenant n° 3 à la convention entre la Ville de Chelles et les ministères économiques et financiers, pour l'accueil de leurs agents au self municipal, dans le cadre de la révision annuelle prévue pour la délégation de service public de restauration.

Le prix du repas est fixé à 10,47 euros TTC à compter du 1^{er} septembre 2025. »

Monsieur le Maire : « Merci, Angela Avond.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

Ni vote contre, ni abstention ; je vous remercie. »

Par sa délibération en date du 27 juin 2023, la Ville de Chelles a approuvé la convention avec les Ministères économiques et financiers, fixant les conditions d'accueil de leurs agents au self municipal.

En application de la révision annuelle des prix prévue au contrat, de nouveaux prix ont été approuvés respectivement par les Conseils municipaux des 26 mars 2024 et 24 juin 2025.

En conséquence, il convient de fixer un nouveau prix unitaire du repas au self municipal pour l'année 2026.

Le prix unitaire qui comprend les frais fixes (travaux, personnel, maintenance et renouvellement du matériel, transport...) ainsi que les frais variables (matières premières), est fixé à compter du 1^{er} septembre 2025 à 10,47 € TTC.

Les Ministères économiques et financiers, en leurs qualités d'employeurs, modifient leurs participations financières aux repas de ses agents déjeunant au self municipal, et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

Aussi, il convient de signer un avenant n°3 à la convention avec les Ministères économiques et financiers afin d'appliquer le nouveau prix unitaire ainsi que la nouvelle participation des employeurs.

Cet avenant s'applique à compter du 1^{er} janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 voix pour),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 27 juin 2023 relative à l'accueil des agents des ministères économiques et financiers approuvant la convention fixant entre les ministères économiques et financiers et la Ville de Chelles les conditions d'accueil de leurs agents au self municipal,

Vu la délibération en date du 26 mars 2024 approuvant l'avenant n°1 à cette convention,

Vu la délibération en date du 24 juin 2025 approuvant l'avenant n°2 à cette convention,

Vu l'avenant n°3 à la convention avec les ministères économiques et financiers pour l'accueil de leurs agents au self municipal,

Vu l'avis de la commission Enfance, vie scolaire, petite enfance et seniors du 4 février 2026,

Considérant que les agents des ministères économiques et financiers sont autorisés à prendre leurs repas au self municipal,

Considérant que les ministères économiques et financiers participent financièrement aux coûts des repas pris par leurs agents et qu'à ce titre, il convient d'ajuster cette participation suite à la revalorisation annuelle du prix des repas,

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention avec les ministères économiques et financiers portant sur le prix du repas au self municipal de leurs agents et fixant la participation de l'employeur,

DIT que le prix unitaire du repas au self municipal est fixé à 10,47 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention avec les ministères économiques et financiers et tout document afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

PERSONNEL MUNICIPAL

8) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : « Pour ce point traditionnel, je passe la parole à Annie Ferri. »

Madame Ferri : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Compte tenu des évolutions habituelles affectant les effectifs, il est demandé de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs. À ce titre, il est proposé la suppression de seize postes et la création de seize postes. Le détail figure dans la note qui vous a été remise. »

Monsieur le Maire : « Merci, Annie Ferri.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

Oui : Monsieur Mekrez. »

Monsieur Mekrez : « Merci, Monsieur le Maire.

Je profite simplement de cet avant-dernier point pour porter une dernière intervention au Conseil municipal.

Première force d'opposition à Chelles, nous avons exercé notre rôle avec constance, à savoir contrôler l'action municipale, formuler des propositions sérieuses et défendre l'intérêt général sans excès ni polémique inutile. Vous en conviendrez ; nos interventions ont toujours été travaillées, précises et ciblées, sans aucun éparpillement. Cette exigence qui était la nôtre tout au long de ce mandat représentait une garantie essentielle de l'expression démocratique et de l'action publique. Dans les prochains jours, les électrices et les électeurs de Chelles feront un choix déterminant. Quel qu'il soit, ce choix devra être respecté. La démocratie locale ne se résume pas au jour du vote. Elle se construit dans la durée, par le dialogue, le respect et l'engagement au service de l'intérêt commun, que nous avons servi dans ce Conseil municipal.

Pour conclure, Chelles mérite et méritera toujours une gouvernance fondée sur l'écoute, la transparence et l'association réelle des habitants.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Et sur la présence des élus...

S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Pas de vote contre. Des abstentions ? Est-ce que c'est bon pour l'administration, vous avez eu le temps de noter ? Je prends le temps. Parfait. »

Compte tenu des évolutions habituelles affectant les effectifs comme les départs en retraite, mutations ou recrutements en cours, il apparaît nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs.

Cette révision permettra d'intégrer les ajustements nécessaires liés aux mouvements de personnel et de garantir l'adéquation entre les emplois et les besoins des services.

A cet effet il est proposé :

- La suppression de 16 postes :

5 postes de brigadier-chef principal
3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
4 postes d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe
3 postes d'agent de maîtrise
1 poste d'agent de maîtrise principal

- La création de 16 postes :

5 postes de gardien-brigadier
11 postes d'adjoint technique territorial

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (35 voix pour, 7 abstentions),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°088-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au tableau des effectifs,

SUPPRIME 16 postes,

CREE 16 postes,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

9) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil municipal

Monsieur le Maire : « Avez-vous des questions à ce sujet ? Non.

Nous devons en prendre acte.

Le Maire communique au Conseil municipal les décisions prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à chacune des réunions du Conseil municipal,

PREND ACTE des décisions, dont les listes sont annexées à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil municipal.

Je laisse à présent la parole à Madame Pereira, pour ses questions. Eh oui, c'est déjà à vous ! »

Madame Pereira : « Bonjour, Monsieur le Maire ; chers collègues.

Ce sont mes fameuses questions, pour cette fin de mandat.

Question n° 1 : Établissement Cœur et Santé.

L'établissement Cœur et Santé, au 18, rue Gambetta, installé depuis plus d'un an, a son rideau baissé. Y aurait-il un problème ?

Question n° 2 : Harcèlement scolaire et jeux dangereux.

Dans certaines écoles de notre commune, notamment pendant la pause méridienne, des jeux comme le fameux "Cap ou pas cap ?" et d'autres moins connus dégénèrent en violences et en humiliations. Sous couvert de défis, c'est la loi du plus fort qui s'installe. La pression de groupe remplace le consentement et certains enfants en paient le prix psychologique.

Disposez-vous d'un état précis de ces situations ? Face à ces faits, quelles mesures la Municipalité peut-elle prendre pour établir un cadre clair et protecteur ?

Les membres du collectif Faire Ville Ensemble proposent une politique à la fois préventive et de tolérance zéro face à ces agissements pouvant engendrer des conséquences redoutables sur les plus fragiles.

Pouvez-vous mettre en place des ateliers de sensibilisation avec des professionnels adaptés dans l'ensemble des écoles de Chelles ? Pouvez-vous mettre en place une procédure claire et adaptée à ces déviances sur les temps périscolaires ?

Question n° 3 : Logements insalubres et bâtiments dangereux.

Combien de signalements de logements insalubres et de bâtiments dangereux ont-ils été enregistrés ces deux dernières années ? Combien d'arrêtés ont-ils été pris et combien de propriétaires ont-ils effectivement été contraints d'effectuer les travaux nécessaires ?

Question n° 4 : Animations dans le quartier des Coudreaux.

Lors de la Galette républicaine du collectif Faire Ville Ensemble, des citoyens des Coudreaux ont émis le souhait, pour l'année 2026, d'avoir plus d'animations dans leur quartier, des animations qui fédèrent tous les âges et, plus précisément, un dynamisme pouvant être impulsé par la Mairie. Ce quartier comprend plusieurs équipements publics, dont le foyer-résidence Flamant et l'espace socio-culturel Marcel Dalens. Comment ouvrir les portes aux habitants du quartier autour d'actions fédératrices ?

Question n° 5 : Film *Baise-en-Ville*.

Le film *Baise-en-Ville*, qui met en lumière une jeunesse contemporaine et notre ville, rencontre un véritable écho. La Ville de Chelles envisage-t-elle d'en faire la promotion dans le *Chelles Mag* ?

Question n° 6 : Le *Chelles Mag*.

Sans transition aucune avec le film *Baise-en-Ville*, en voyant la dernière couverture du *Chelles Mag*, très axée sur les voitures de la police municipale, nous n'avons pas pu nous empêcher de remarquer qu'il semble manquer quelques voitures et quelques maîtres brigadiers. Avec seulement les "deux pattes", on se sent un peu seul ; peut-être qu'en intégrant les chiens et un jour les chevaux, on passerait aux "quatre pattes" et là, la couverture serait complète.

Qu'en pensez-vous, Monsieur le Maire ? Serait-il possible un jour d'avoir une couverture sur laquelle toutes les pattes, grandes et petites, trouveraient leur place ?

Je tiens à préciser que cette question des pattes est abordée grâce à Madame Boissot, qui en a parlé au dernier Conseil municipal.

Question n° 7 : Question libre.

Pour finir, Monsieur le Maire, si vous deviez choisir un thème précis pour illustrer votre mandat, quel serait-il ? Pouvez-vous nous donner le thème et y répondre ? Faire Ville Ensemble vous en remercie. »

Monsieur le Maire : « Vous aviez aussi une déclaration. Je vous propose de la faire avant de vous répondre. »

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, chers collègues, chers membres présents dans cette instance ; je tenais à vous adresser quelques mots à l'occasion de cette fin de mandat.

Trois mandats m'ont permis de servir notre commune : dans la majorité, de 2008 à 2014, auprès de Jean-Paul Planchou, puis dans l'opposition, sous les mandats de Brice Rabaste.

Pendant dix-huit années, je me suis investie pleinement, avec loyauté, avec respect et toujours guidée par une seule boussole : l'intérêt général. J'ai travaillé sur tous les sujets qui concernent la vie de notre ville, avec détermination, parfois dans un débat, mais toujours constructif et avec la même constance.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui ont bâti avant nous, avec force et détermination, et pour celles et ceux qui nous ont quittés au cours de ces mandats. Je pense aussi

à celles et ceux qui continueront à s'impliquer au sein du Conseil municipal. Comme dans une chaîne solide, chaque pierre posée soutient la suivante et chaque engagement fait grandir notre ville.

Je remercie ceux qui assistent assidûment aux Conseils municipaux et qui sont nombreux ce soir. Par sa présence et son attention, chaque maillon, même discret, contribue à la vitalité démocratique de notre ville. Comme nous le rappelons régulièrement au sein du collectif citoyen Faire Ville Ensemble, la politique n'est pas la propriété d'une élite : elle est l'affaire de toutes et tous. À chacun de saisir l'opportunité de s'engager dans l'intérêt du bien commun.

Je remercie également les membres du collectif Faire Ville Ensemble : leur ténacité, leur travail quotidien et leur implication citoyenne exemplaire sont la force de notre action collective et la garantie que nos projets restent au service de tous.

Ici, à Chelles, pendant ces dix-huit années, nous avons connu des débats, parfois vifs, mais toujours dans le respect et la tolérance mutuels. Nous avons su préserver un esprit critique et constructif.

Je formule ce soir un vœu : que cette instance municipale continue à se dérouler dans de bonnes conditions, dans un esprit d'entente, de respect et de tolérance réciproque. Guidés par les principes de la République, par sa devise et par le respect de la laïcité, poursuivons notre action avec fraternité, responsabilité et constance, afin que notre commune continue de s'élever.

Je quitte, comme vous le savez, cette salle avec gratitude pour la confiance qui m'a été accordée. Mon engagement pour la ville se poursuivra, autrement mais avec la même volonté de servir et de construire pour tous. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Madame Pereira.

Je laisse la parole à Madame Autreux et je vous répondrai ensuite. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais également m'exprimer. Monsieur le Maire ; chers collègues ; Mesdames et Messieurs.

Ce dernier Conseil municipal est pour moi la fin de mon engagement d'élue depuis 2001, avec des mandats municipaux, départementaux, communautaires, dans la majorité et l'opposition, en agissant comme nombre d'élus pour l'intérêt local et en représentant comme il se doit les citoyens des différentes collectivités territoriales.

Il est important de rappeler que l' élu est le personnage essentiel de la République et qu'il est présent pour la faire fonctionner et préserver la qualité de vie des citoyens. Il se doit d'exercer ses fonctions avec exemplarité, en respectant la laïcité, la probité, l'impartialité, la dignité, l'écoute, le respect et la proximité du citoyen – et l'assiduité.

Lors de ce dernier mandat, avec mon collègue Hervé Agbessi, nous avons exprimé une autre vision de Chelles, avec des convictions politiques différentes. Nous avons débattu, dans cet hémicycle, avec détermination et force, quelquefois, sur de nombreux sujets mais dans un combat républicain et dans un respect mutuel.

Actuellement, la politique est particulièrement violente, souvent irrespectueuse, avec des attaques personnelles qui mettent en difficulté la démocratie. Je souhaite aux élus du prochain mandat que la mission qu'ils porteront permette à la Ville de Chelles la meilleure évolution dans les services rendus aux Chellois.

Pour conclure, j'adresse mes remerciements aux fonctionnaires qui nous accompagnent, pour leur compétence et le travail fourni. La tâche n'est pas toujours facile, leur rôle étant de mettre en place la politique choisie par l'équipe municipale en place.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Autreux.

Je vais vous répondre, Madame Pereira, puis je partagerai un petit mot de conclusion.

Sur la question n° 1, sur Cœur et Santé, c'est un projet qui est toujours d'actualité mais, d'après les informations dont nous disposons, l'ouverture est retardée en raison de difficultés rencontrées par le propriétaire avec son architecte dans l'exécution des travaux d'aménagement. Vous savez que les procédures, dans ces cas-là, peuvent prendre du temps.

Sur le harcèlement, c'est une problématique majeure et la Ville, dans son rôle, est particulièrement attentive à toutes les formes de harcèlement qui peuvent exister. Ainsi, lorsque des faits sont identifiés sur des temps gérés par la collectivité, et pas sur le temps scolaire – la pause méridienne, le mercredi ou encore les vacances scolaires, dans les centres de loisirs ou dans d'autres activités – elle prend les mesures pour protéger la victime et convoque immédiatement les parents de l'auteur. Les mesures peuvent aller jusqu'à l'exclusion en fonction de la gravité des faits et de la prise de conscience ou non de la part de l'auteur.

Par ailleurs, la police nationale et la police municipale, via des interventions dans le cadre du Permis internet aux classes de CM1, soit environ 950 élèves, sensibilisent les écoliers chellois au cyberharcèlement.

Enfin, pour aider les parents, ce qui est aussi un aspect important, des conférences sont désormais organisées par la Ville à l'entrée du collège, mais aussi de la maternelle. Le problème du harcèlement y est abordé. C'est aussi le cas dans le cadre de la semaine de Prévention des collégiens.

Sur la question n° 3, sur les logements insalubres, au cours des deux dernières années, à savoir 2024 et 2025, la Direction juridique a été saisie de quarante-cinq demandes, soit directement par l'occupant des lieux, soit par l'ARS ou encore par la police municipale.

Dans la plupart des cas, la Commune contacte les propriétaires pour leur signaler la problématique et, après différents échanges, ceux-ci procèdent à la réalisation des travaux nécessaires.

En parallèle, quand les problématiques ne viennent pas du propriétaire, ce qui peut arriver de temps en temps, un rappel est effectué des bonnes règles d'usage et d'entretien qui incombent, quant à elles, au locataire.

Dans les cas où les propriétaires ne réagissent pas, la police municipale se déplace pour établir un rapport d'état des lieux et constater les infractions aux critères de salubrité des logements. Les

éléments d'information sont transmis, le cas échéant, à l'ARS, qui se saisit ou pas de l'opportunité de prendre un arrêté, l'insalubrité relevant de la compétence du préfet. Sur les deux dernières années, il n'y a pas eu d'arrêté pris par l'ARS dans les dossiers traités par la Commune.

Concernant les bâtiments dangereux, depuis 2024, trois biens ont fait l'objet d'un arrêté et deux mains-levées ont été prononcées.

Enfin, un arrêté de fermeture d'un ERP a également été signé pour défaut de respect de la réglementation incendie d'un commerce de l'avenue de Sylvie. C'est un sujet que nous suivons de manière très attentive.

Sur l'animation dans le quartier des Coudreaux, l'EPC Marcel Dalens notamment participe à l'animation locale du quartier, dans le cadre des orientations municipales en faveur de la proximité, du lien social, de l'accès aux pratiques culturelles et de loisirs pour tous les âges. Son action s'inscrit en lien avec les écoles maternelles et élémentaires du quartier, les associations locales telles que le CLAC, les partenaires culturels municipaux.

Chaque période de vacances constitue un temps fort, avec des programmations variées pour tous les âges, animations participatives, spectacles, ateliers créatifs ou scientifiques, activités sportives, jeux collectifs, repas, goûters partagés, terrasses d'été. Cela se retrouve également dans les autres EPC.

En lien avec le Théâtre de Chelles, les Cuizines et la Ferme du Buisson, l'EPC développe à la fois :

- Des pièces de théâtre, programmées tout au long de l'année, et des projets participatifs ;
- L'initiation à des pratiques artistiques : percussions, danse, création de podcasts, concerts ;
- Le portage du projet "Concerts de poche", qui est assez exceptionnel : ateliers d'initiation musicale, actions de médiation et concert final avec l'ensemble de musique classique reconnu.

Concernant la question sur le film, nous sommes en contact avec Martin Jauvat et une communication est prévue par les équipes du *Chelles Mag*. Une communication a été faite sur les réseaux sociaux sur l'avant-première.

Au titre du point n° 6, vous évoquiez, sur la une du *Chelles Mag*, les policiers. Comme vous le signalez, il y a effectivement deux agents canins, O'Shot et Einstein – dont je précise que nous n'avons pas choisi les prénoms. La brigade cynophile est une plus-value importante au quotidien pour les interventions de notre police municipale.

Sur la question libre, je vous remercie de l'avoir posée, même si je dois avouer qu'il n'est pas simple d'y répondre. Je dirai simplement que c'est Chelles, les Chellois et l'intérêt général qui nous guident.

Permettez-moi de conclure mon intervention et ce dernier Conseil municipal par quelques mots.

Comme vous le savez, ce Conseil municipal a dû relever de nombreux défis au cours de ce mandat. Je l'ai évoqué brièvement mais, entre la covid, la guerre en Ukraine et l'inflation galopante, ce mandat a été inédit à bien des égards. Cela me rappelle cette locution latine célèbre, que l'on peut retrouver dans *Astérix* ou ailleurs : *Ad augusta per angusta*. Je suis désolé, je n'ai pas la même culture générale que Monsieur Agbessi. Cette locution latine signifie que l'on va vers les sommets par des chemins étroits et je pense que cela illustre bien ce mandat.

À l'instar de Madame Pereira et Madame Autreux, je voudrais remercier l'ensemble des élus pour leur implication. Chacun mesure ce que cela veut dire d'être élu. Vous évoquiez la violence il y a quelques instants, et j'y reviendrai. Être élu, c'est plus de devoirs que de droits ; c'est un engagement moral, une présence, un respect de sa propre parole mais aussi la maîtrise de sa propre parole, et c'est important.

Je voudrais avoir une pensée pour Michèle Dengreville, qui a été guidée par ces valeurs et qui nous a quittés au cours de ce mandat, ainsi que pour tous ceux qui nous ont quittés et qui ont siégé, ici ou là, sur ces bancs. Nous sommes aussi dépositaires, comme vous le disiez, Madame Pereira, de leur héritage moral et de ces valeurs démocratiques qu'ils défendaient.

Je me félicite aussi, comme vous, malgré nos désaccords, profonds ou plus minces selon les cas, de la bonne tenue des débats. Même si nous n'étions pas d'accord, même si nos interventions ont pu être vives, elles ont été respectueuses. Je me félicite donc de la tenue des débats lors de ces trente-huit séances. Chacun doit quand même avoir conscience que ce n'est pas le cas dans toutes les villes de notre République.

Cela conduit au point suivant que je voulais aborder avec vous : en tant que républicain attaché aux valeurs de la démocratie, de la liberté, de la tolérance, de cette démocratie libérale que nous défendons tous, je tiens à rappeler qu'il est plus que jamais nécessaire que nous défendions ensemble une démocratie et une République apaisées. Nous devons, plus que jamais, comme l'actualité nous le démontre, lutter contre toute forme de violence, y compris verbale – Madame Autreux, vous l'avez signalé – y compris sur les réseaux sociaux. Il faut dénoncer toutes ces formes d'exagération et d'outrance, les extrémismes, les raccourcis dangereux, les propos brutaux, qui envahissent trop souvent notre débat démocratique, ici, à Chelles, comme ailleurs.

Les mensonges, les contre-vérités, les détournements d'information, à Chelles comme ailleurs, égratignent trop souvent le débat démocratique, qui mériterait d'être davantage apaisé. Nous l'avons déjà rappelé dans cette salle mais quand, à travers des vidéos ou sur papier glacé, l'on donne de fausses informations, cela peut avoir des conséquences. Chacun doit en avoir conscience et agir en toute responsabilité. Le débat politique doit être apaisé : comme vous l'avez souligné toutes les deux, et je vous en remercie, c'est le seul moyen qu'en démocratie, on puisse avancer dans le respect de l'intérêt général. Parfois, le débat conduit à ce que certains pensent que l'on peut tout dire, sous toute forme, par tous les médias, sans que cela ait de conséquence mais il faut que chacun prenne aujourd'hui conscience de ses responsabilités.

Je voudrais, comme vous, remercier l'ensemble des agents de la Ville de Chelles, mais aussi les élus, à nouveau, pour leur engagement en faveur de l'intérêt général. Cela a été un mandat passionnant mais difficile, avec les défis que nous avons dû relever. Plus que jamais, le prochain

mandat sera un enjeu, pour nous, compte tenu des défis majeurs à relever, compte tenu de l'instabilité que l'on peut connaître ici ou là. Il est important que nous valorisons la mission des élus et des agents du service public parce que, précisément les défis qu'ils devront relever seront majeurs, pour défendre plus que jamais notre démocratie et notre République.

Ce que je viens de vous dire, ce sont, plus que jamais, des mots qui ont du sens. Depuis très longtemps, cela n'a jamais eu autant de sens, malheureusement, et nous le voyons, chaque jour ; l'actualité nous le rappelle !

Ensemble, nous allons vraiment devoir lutter contre cette violence qui envahit le débat politique, ici comme ailleurs.

Vive Chelles, vive la République et vive la France !

Merci à tous. »

La séance est levée à 19 h 09.

A blue ink signature of Brice Rabaste, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Brice RABASTE
Maire de Chelles

A blue ink signature of Raphaël Labreuil, featuring a long horizontal stroke with a small upward tick at the end.

Raphaël LABREUIL
Secrétaire de Séance